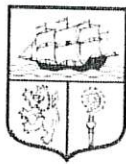


DEPARTEMENT  
DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 27

**N°12 – ADMINISTRATION  
GENERALE**

**Réalisation du pôle  
d'échanges multimodal de  
la gare de Saint-Jean-de-  
Luz-Ciboure : approbation  
du protocole de  
partenariat avec le  
Syndicat des Mobilités  
Pays Basque Adour  
(SMPBA)**

Rapporteur : Jean-François  
Irigoyen, maire

**AFFICHÉ LE 15 NOV. 2022**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 10 novembre 2022 à 18 heures**

*Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.*

**Présents :**

Jean-François Irigoyen, maire  
Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Patricia Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint  
Laurence Ledesma, 8<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Luc Casteret, 9<sup>ème</sup> adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Delphine de Torregrosa, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Sylvie Dargains, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Gaëlle Lapix, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier (*à partir de la délibération n°6*), Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux (*à partir de la délibération n°4*), Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

**Pouvoirs :**

- Christine Duhart, 6<sup>ème</sup> adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Guillaume Colas, 7<sup>ème</sup> adjoint, à Pascale Fossecave, conseillère municipale déléguée
- Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué, à Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint
- Béatrice Chauffard, conseillère municipale, à Monique Labattut, conseillère municipale
- Benjamin Marcille, conseiller municipal, à Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint
- Noémie Troubat, conseillère municipale, à Patricia Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint

**Absents :**

Nicolas Charrier (*jusqu'à la délibération n°5*)  
Yvette Debarbieux (*jusqu'à la délibération n°3*)

**Date de la convocation** : 3 novembre 2022

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Monique Labattut a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

**N°12 – ADMINISTRATION GENERALE****Réalisation du pôle d'échanges multimodal de la gare de Saint-Jean-de-Luz-Ciboure : approbation du protocole de partenariat avec le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour (SMPBA)**

M. le Maire expose :

Le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour (SMPBA) est lauréat du projet de pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare de Saint-Jean-de-Luz/Ciboure. C'est un maillon essentiel du projet de ligne express littoral basque Hendaye-Bayonne. A ce titre, le SMPBA est également lauréat du 4ème appel à projet du Ministère des Transports sur les PEM et sur les transports en commun en site propre (TCSP).

Le SMPBA est statutairement compétent pour aménager les pôles d'échanges multimodaux. Il assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet qui mobilise plusieurs partenaires : Région, SNCF, Etat, et les communes de Ciboure et Saint-Jean-de-Luz.

Afin d'organiser la mise en œuvre de ce projet qui s'échelonnara de 2022 à fin 2027, il importe de mettre en place un protocole de partenariat (annexe). Ce dernier a pour objectif de :

- Formaliser les enjeux communs pour la réalisation du projet de PEM,
- Définir le périmètre du projet et son programme d'aménagement,
- Définir le rôle de chaque partenaire et les modalités de coordination entre les différents acteurs et maîtres d'ouvrage concernés.

La Région a approuvé ce protocole dans le cadre de son Conseil permanent du 3 octobre 2022.

Les principes de ce protocole ont été présentés lors de la commission mobilité du conseil municipal de Saint Jean de Luz du 17 octobre 2022.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le protocole de partenariat avec le SMPBA en vue de la réalisation du PEM pour la gare Saint-Jean-de-Luz/Ciboure (annexe),
- D'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tous les actes afférents et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne mise en œuvre de ce protocole.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale générale « Mobilités » du 17 octobre 2022,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, administration générale et ressources humaines » du 2 novembre 2022,
- Approuve le protocole de partenariat avec le SMPBA en vue de la réalisation du PEM pour la gare Saint-Jean-de-Luz/Ciboure (annexe),

AFFICHÉ LE 15 NOV. 2022

Accusé de réception en préfecture  
064-216404830-20221110-2022-11-12-DE  
Date de télétransmission : 16/11/2022  
Date de réception préfecture : 16/11/2022

- Autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tous les actes afférents et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne mise en œuvre de ce protocole.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

